

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY DU 7 MARS 2016 À 19H30

Ordre du jour

1. Appel

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016

3. Communications du Bureau

4. Communications de la Municipalité

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

6. Préavis no. 73 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 209'000 CHF pour l'assainissement de l'installation de chauffage du bâtiment du centre du village

7. Préavis no. 75 de la Municipalité relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration 2016

8. Propositions individuelles et divers

1. Appel

28 personnes sont présentes. 2 sont excusées (Xavier Boquillon et Jean-Louis Jacquinod). 3 sont absentes (Laurent Galiotto, Frédéric Gallay et Natascha Heinzelmann). La majorité est fixée à 15 voix. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015 M.D. Guex indique que sous le point 5, il faut mentionner que c'est à l'ASCOT qu'une commission ad hoc pour les transports scolaires a été nommée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre est accepté par 24 oui et 4 abstentions.

3. Communications du Bureau

Le Président félicite les 24 anciens Conseillers/ères qui ont été brillamment réélus pour la législature 2016-2021. L'assermentation par le Préfet est prévue le 28 juin à 19h. Une convocation suivra. Le futur Conseil est composé de 18 femmes et 22 hommes. Il félicite également les 3 municipaux présents pour leur élection et informe qu'il n'y aura pas de 2e tour, ni pour le législatif, ni pour l'exécutif. Il lit la lettre de J.-L. Jacquinod qui présente ses excuses pour son absence. Il lit une lettre de J.-M. Keller concernant le PPA du Torry. Le Président informe que le repas de fin d'année 2015 aura lieu le 11 avril prochain à 19h30 à la Buvette de la plage de Tannay et que la sortie annuelle, organisée par J. et D. Levy, est fixée au samedi 4 juin.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic excuse l'absence de M. Wüst qui est en vacances. Il félicite celles et ceux qui ont été élus et remercie le Président pour sa longévité. Il est heureux que son équipe, composée de personnalités aux compétences diverses et complémentaires, ait été plébiscitée. Il se réjouit de l'arrivée de deux femmes à la Municipalité. Il est sûr que l'équipe fera du beau travail avec des collègues qui n'ont à l'esprit que l'intérêt général et que les tensions nées d'un projet du port controversé sont passées. C'est avec regret qu'il voit Maurus s'en aller dans des conditions qui ne sont pas des plus heureuses. Maurus a toujours mis beaucoup d'énergie à faire son job et ses compétences, dans son domaine, sont évidentes. Il a consacré beaucoup d'énergie et de temps lors de la reprise de la gestion

des bâtiments. Le Syndic redit une dernière fois que son équipe avait invité Maurus à plusieurs reprises à se présenter sur la liste d'entente et que celui-ci a toujours refusé. C'était son choix. Il n'a aucunement démérité, bien au contraire, et le Syndic le soulignera lors de la dernière séance de la législature le 20 juin prochain. Il ajoute que ces changements ne seront pas sans conséquence et qu'il y aura une période d'adaptation. Le Syndic étant le seul candidat à la syndicature, l'élection sera tacite. Il apprécie la confiance que lui font ses collègues.

Le Syndic informe qu'il a reçu, avec G. van Gelder, deux délégués de la direction générale de l'environnement pour passer en revue l'ensemble des problématiques liées au port et aux

rives du lac.

Dans le cadre de la circulation de la route qui mène à la nouvelle déchetterie, une séance a eu lieu et le Voyer de l'Etat semble avoir entendu les propos de Tannay.

La coopérative de l'abattoir de Rolle, forte de 140 membres agriculteurs et bouchers, doit quitter Rolle et projette de s'installer à Aubonne. Le financement sera assuré par des fonds propres, des dotations, des crédits et l'aide des communes des districts de Nyon et Morges. La Coop et la Migros n'acceptant plus les petits producteurs, un abattoir régional semble avoir tout son sens. La Municipalité a décidé de soutenir le projet à raison de CHF 8'000.00 dans le cadre de ses compétences.

La Fondation Othenin d'Haussonville fêtera prochainement le 250ème anniversaire de la naissance de Mme de Staël. Les habitants de Tannay sont invités à profiter d'une visite gratuite du château de Coppet avec un bon qu'ils peuvent imprimer du site internet et qui

devra être muni du sceau de la commune.

Dans le cadre de la Commission culturelle, Mme Raymonde Schoch, ancienne syndique de Commugny, est venu dire où en étaient les préparatifs de la revue de fin de législature qu'elle dirige. Cette revue retracera de façon humoristique les grands thèmes qui ont agité la Terre Sainte durant les cinq dernières années. Les représentations publiques auront lieu au théâtre des Rojalets les 24 et 25 juin.

Le site internet de la commune a été retravaillé avec l'aide de Mme Blanchoud.

Guy van Gelder

Pour faire suite à une demande du Canton, la Municipalité a mandaté le BPA pour faire une étude sur la sécurité des personnes et des biens dans le port. Le résultat de l'étude montre qu'il n'y a pas de danger inhabituel ou anormalement élevé qui nécessiterait immédiatement des travaux de génie civil importants. Le rapport relève des lacunes de sécurité auxquelles il faudrait remédier rapidement, soit : placer des échelles de sécurité aux pontons, installer ou améliorer des barrières de sécurité aux abords de la terrasse de la buvette, mettre à disposition du matériel de sauvetage (bouée), améliorer l'information sur les secours, les personnes à contacter, etc. Pour vérifier la stabilité des digues, des repères seront placés à différents endroits et contrôlés régulièrement pour voir si quelque chose a bougé. Serge Schmidt et Guy van Gelder ont rencontré des responsables de la DGE (direction générale de l'environnement) : Mme Ansermet, juriste à la DGE et M. Zucchinetti, ingénieur à la DGE concernant les corps-morts (bouées au large), le port et les enrochements de la promenade du chemin de la Petite Rive. Concernant les corps-morts, nous avons été informés que le Canton souhaite limiter, voire diminuer, les bouées au large pour des questions environnementales, mais qu'il peut encore tolérer celles qui sont existantes. C'est une information importante car nous devons entreprendre des travaux de renforcement des chaînes des corps-morts. Nous voulions être certains que le coût de ces travaux pouvait être amorti sur plusieurs années et que le Canton ne nous oblige pas à supprimer les corpsmorts dans un proche avenir. Nous avons obtenu aujourd'hui même la confirmation par écrit que nous pouvons conserver les corps-morts au moins jusqu'à la fin de la prochaine législature.

La prochaine équipe municipale fera tous les efforts pour aboutir à la construction d'un nouveau port durant la prochaine législature. Les représentants du Canton sont favorables à un port plus grand que l'actuel, sans atteindre les dimensions du projet précédent. Sur la promenade du chemin de la Petite Rive, le gravier ne tient pas à cause des mouvements de houle au travers des enrochements. La Municipalité mandatera une entreprise pour étudier la situation et proposer des solutions pour stabiliser la promenade.

Comme les 45 autres communes qui soutiennent **Télé-Dôle**, Tannay a été sollicitée pour financer un aménagement des pistes de la Dôle pour les rendre praticables dès un enneigement de 20 à 30 cm. Actuellement, il faut une épaisseur de neige de 60 à 80 cm pour pouvoir ouvrir les pistes. Par rapport à la Sogestar, le gestionnaire côté français, nous perdons en moyenne 10 jours d'ouverture des pistes par saison, ce qui représente un manque à gagner de CHF 90'000 net par saison (charges variables déduites). Les travaux consistent en l'élimination des roches affleurantes et au reprofilage à certains endroits des pistes, soit pour élargir pour permettre le passage des machines ou corriger la pente aux passages de chemins. Le coût total s'élève à 750'000 CHF. Le Fonds régional d'équipement touristique finance CHF 200'000 et les CHF 550'000 restants sont partagés entre les communes, moitié sur base du nombre d'habitants et moitié sur la base des impôts conjoncturels (IGI-DMU) lissés sur les trois dernières années. Le coût des travaux devrait pouvoir être d'amorti en 8 ans grâce aux revenus supplémentaires suite à l'augmentation des jours d'ouvertures des pistes. La part de Tannay se monte à CHF 11'529.00. La Municipalité, a accepté cette demande dans sa séance du 18.01.2016.

Questions de sécurité

La gendarmerie a effectué plusieurs contrôles radar à Tannay. Sur la route du Village, au niveau du terrain de foot les 15/12, 13/01, 21/01 et 28/01. Sur un total de 627 véhicules, 27 dépassaient les limites du 30 km/h soit un taux d'infraction de 4.3% pour un taux de 4.7% pour le canton à cette période. Il y a aussi eu deux contrôles au chemin de la Dôle les 15/12 et 28/01; sur 23 véhicules, 2 étaient au-dessus des limites. Les deux radars informatifs continueront à être placés sur les routes du village à intervalles réguliers.

Circulation sur la RC3d

Nous avons demandé au Canton la limitation à 60 km/h sur la RC3d en relevant l'étroitesse de la route et l'augmentation de trafic prévisible avec l'ouverture de la déchetterie. M. Delacrétaz, voyer de l'Ouest vaudois, nous a signalé qu'il n'y a pas de plan d'élargissement de la route dans les plans d'aménagement des routes du canton avant 2020 ! Le canton a procédé à des comptages de trafic début février sur la RC3d au niveau de la ferme Gallay et à mi-chemin de la ligne droite vers la déchetterie, ainsi que sur la route de Marnex à Commugny. Le comptage devant la ferme montre une vitesse moyenne de 59 km/h pour 1057 véhicules en moyenne par jour. Le comptage entre le carrefour de Marnex et la déchetterie montre une vitesse moyenne de 72 km/h pour 1087 véhicules en moyenne par jour. Le 29 février, nous avons fait une inspection des lieux avec des représentants de la SCLV (Sous-commission des limitations de vitesse). Ils reconnaissent l'état déplorable de la route et son étroitesse et subdivisent la route en deux parties : Entre le panneau de sortie de Tannay et le carrefour de la route de Marnex, les représentants de la SCLV soutiendront la proposition de la mise à 60 km/h compte tenu de la présence de la ferme au bord de la route et de la sinuosité qui rend difficile la sortie des voitures au niveau de la villa Sacchetto. Entre le carrefour avec la route de Marnex et la déchetterie, ils proposeront 60 km/h tant que la route n'est pas élargie. Cette opinion sera présentée par la SCLV le 22 avril à la Commission consultative de circulation qui examinera la demande et donnera sa décision. Nous devrions avoir des nouvelles d'ici mi-juin. Concernant la question de l'élargissement de la route, nous attendrons la mise à 60 km/h

Concernant la question de l'elargissement de la route, nous attendions la mise à continuavant de réattaquer les autorités cantonales. Ce sera d'autant plus important que la RC7 (Chavannes-des Bois – Chavannes-de-Bogis) sera entièrement refaite à partir de 2018 et complètement fermée pendant sans doute une année et demie. Cela réduira le trafic sur la RC3d en direction de Chavannes Centre mais amènera du trafic de Chavannes des Bois à Tannay. Il serait logique que la RC3d soit d'abord élargie avant la RC7, mais la décision est entre les mains du Canton. Nous ferons tous les efforts nécessaires pour que les travaux soient d'abord faits chez nous!

Nathan Finkelstein

Pour accéder à la parcelle 805 d'Olivier Sauty, il est proposé une ligne droite le long de la parcelle 151 de R. Krüsi. Le propriétaire de la parcelle 805 est d'accord de construire la route. L'accès sera également possible à la parcelle 151. La construction est prévue en mars 2016.

Aux Molards, il y a des places de parc d'un côté et de l'autre et pas mal de circulation. Le chemin piétonnier a été construit avec l'accord des propriétaires, mais les documents sont difficiles à trouver. Les parcelles Semoroz et Lambercy n'ont pas d'accès direct pour véhicules. Une séance a lieu demain soir avec des spécialistes de la circulation pour régler ces problèmes. Nous demanderons l'avis des propriétaires.

Les travaux de la déchetterie avancent gentiment. La halle avec le bureau des gérants est sous toit. L'accès a été élargi. Le financement d'exploitation se fait pro rata au nombre d'habitants; pour Tannay, 30% des frais d'exploitations seront à payer quoi qu'il arrive. La Commission de gestion des déchets a été impliquée au début du projet. En 2015, les encombrants ont coûté 10,4 francs hab/an. Avec la nouvelle déchetterie, ce sera 15,3 francs hab/an. La Municipalité a opté pour le ramassage hippomobile des encombrants avec l'Association écurie des Vues qui travaille avec des jeunes en difficulté et des chevaux pour un coût de 15,60 francs hab/an. Sans collecte, le coût serait de 7.20 francs hab/an. En 2015, les déchets verts ont coûté 26,70 francs hab/an. Avec la nouvelle déchetterie, sans collecte, le coût sera de 16.30 francs hab/an. Le porte à porte coûterait 49.20 francs hab/an et engendrerait moins de trafic à la déchetterie. La Municipalité a opté pour le système actuel à 16.30 francs hab/an sans collecte.

Les bennes enterrées présentent l'avantage qu'on peut déposer les sacs quand on veut. L'investissement est 450'000 francs. Les camions doivent avoir un bras articulé avec une capacité de 6 tonnes. En 2015, le coût des ordures ménagères était de 61 francs hab/an. Avec des bennes enterrées, qui restent très visibles, le coût serait de 84 francs hab/an et le pourcentage de sacs noirs plus important car non visible. Les bennes doivent être nettoyées et il peut y avoir des odeurs. La Municipalité a opté pour la collecte classique qui donne satisfaction.

- 5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales

 A. Mir a assisté à une séance du Conseil intercommunal du Conseil régional. Le budget a
 été approuvé. Lors de la prochaine séance, il y aura l'approbation de la partie opérationnelle
 du plan directeur régional qui contient la liste des projets, aujourd'hui en vigueur, pour la
 région et leur faisabilité. Le mécanisme du DISREN ayant été approuvé, les différents
 projets devront individuellement être acceptés dans les communes. Il propose de faire
 connaître cette liste des projets au Conseil, avec leurs implications, pour une meilleure prise
 de conscience et de décision ainsi que le PV des séances.
 - C. Chatton informe que le SITSE fait l'objet d'un audit de la part de la Cour des comptes, notamment en ce qui concerne la gestion démocratique des sociétés intercommunales. Toutes les instances du SITSE ont été auditionnées et la Commission de gestion sera aussi entendue. Il a rendez-vous avec une avocate. Le Syndic confirme que la Cour des comptes souhaite se pencher sur le fonctionnement des associations intercommunales au sujet desquelles on parle de déficit démocratique. Il rappelle que les rapporteurs des communes ne représentent pas les conseils communaux. Le SITSE et le Conseil régional ont également été choisis pour faire l'objet d'audits.
- 6. Préavis no. 73 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 209'000 CHF pour l'assainissement de l'installation de chauffage du bâtiment du centre du village Le Syndic présente le préavis. Le rapport de la Commission des finances est favorable. Le Président ouvre la discussion.

Pourquoi ne pas utiliser la géothermie au lieu du mazout ? Le Syndic relève que la géothermie on en est aux balbutiements et que les SIG (Services Industriels de Genève) ont lancé un programme de forage pour savoir dans quelle mesure elle est exploitable. ARSCO s'est également intéressée à cette technologie et a reçu les SIG pour des forages à des profondeurs de 500 à 1000 m. Les études sont à l'état embryonnaire. Un plan à moyen terme pour rénover cet immeuble est demandé. Le Syndic atteste que la Municipalité a dû répondre à des urgences et qu'un plan de rénovation sera établi. De l'avis de plusieurs Conseillers/ères, on devrait supprimer le mazout. M. Wüst a fait une étude du chauffage

avec des pellets ou un forage air/air et apparemment le mazout s'est imposé. Il manque au dossier une étude sur l'économie d'énergie pour prendre une décision. La Commission a discuté de relier une future école et un bâtiment communal, mais c'était trop grand. Le mazout était le meilleur marché et on n'a pas trouvé d'autre alternative où l'investissement n'était pas trop élevé. On devrait amener le gaz au village et l'utiliser pour d'autres projets en Terre Sainte. Il y a quelques années, la commune avait été sollicitée pour amener le gaz au village mais, de l'avis général, cela n'avait pas été jugé nécessaire. Actuellement un tel projet prendrait beaucoup de temps. En choisissant une autre énergie, il faudrait changer de fournisseur. La société mandatée actuellement assure tous les travaux d'entretien du bâtiment communal. Avoir un seul fournisseur était important pour la Commission.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 73 est accepté par 15 oui, 9 non et 4 abstentions.

7. Préavis no. 75 de la Municipalité relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration

N. Finkelstein présente le préavis. La taxe annuelle ne change pas. La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 75 est accepté à l'unanimité.

8. Propositions individuelles et divers

A. Weil informe que la Commission culturelle organise un récital « Musique et Passion » vendredi 18 mars à 20h à la salle communale.

- J.-M. Keller demande si le chemin de la Gatillarde est une route ou un chemin piétonnier. N. Finkelstein informe que les riverains sont d'accord pour un chemin piétonnier, mais les documents pour le Registre foncier n'ont pas encore été signés. La Commune s'est engagée à ne pas faire une liaison routière mais les propriétaires doivent également tenir leurs engagements. Le Syndic rappelle que de nombreuses discussions ont eu lieu et que chacun y va de son avis. Tous les riverains seront réunis pour donner leur avis et les pistes seront définies ensuite.
- P. Keyaerts demande si la commune ne pourrait pas entreprendre le chantier de l'ancienne déchetterie en même temps que celui de la parcelle 805. N. Finkelstein certifie que l'ancienne déchetterie va disparaître et que l'idée est de construire un bâtiment locatif. Mais avant il faut savoir s'il faut une annexe à l'école. C'est beaucoup trop tôt pour entreprendre ce chantier.
- A. Mir relève que la Municipalité a donné son accord pour un abattoir et versé 8'000 francs. J.-M. Keller se demande pourquoi la Municipalité donnerait un accord pour des abattoirs. Le Syndic répond que c'est une promesse de participer et qu'elle ne sera réelle que lorsque le DISREN précisera le projet. Il informe que le directeur des abattoirs lui a dit que ce montant serait sans doute déduit du montant que la commune devra payer au DISREN en cas d'acceptation du projet par le conseil.
- M. Polýdor constate que les taxes sont payées par tous les habitants et les impôts uniquement par ceux qui paient des impôts. Il demande quelle est la charge par habitant qui paye des impôts. Le Syndic demandera M. Wüst de répondre lors de la prochaine séance.

Le Président clôt la séance à 21h45 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

ONSEIL COMMUNALDA Secrétaire : Le Président : iselotte Ramseyer Gilbert Caillet (aus eys TANNAY